

DON COUP DE POUCE : DÉFINITION

Les **Dons Coups de pouce** permettent de soutenir rapidement des initiatives collectives. C'est un levier réactif pour encourager l'expérimentation et donner de la force à l'engagement citoyen et associatif au moment où il en a le plus besoin.



Avant de candidater, il est nécessaire de consulter la fiche technique (à télécharger sur le site). Vous y trouverez toutes les informations essentielles sur le **Don Coup de Pouce** : critères d'éligibilité des structures, modalités de sélection et engagements mutuels.

JE POSTULE

Merci de remplir le formulaire de manière numérique si possible.

Critères d'éligibilité des projets

- ➔ Présenter une action ou un besoin concret, identifiable et réalisable à court terme.
- ➔ Montant maximal autorisé par candidature : 1000 € par projet
- ➔ Localisation : Isère (pour les premiers cycles)
- ➔ Le projet d'achat ou l'action devra être réalisé entre juin et octobre 2026

Informations requises

LA STRUCTURE

Dénomination de la structure et forme juridique *

Adresse du siège social

Code Postal

Ville

n° d'identification de la structure (SIRET ou RNA)

Nom du représentant légal

Prénom

Domaine d'activité de la structure *

Site web *

Nom du projet *

Lieu de réalisation *

Objet de financement *

Descriptif du projet (1 000 caractères) *

Montant demandé *

Ce montant couvre-t-il intégralement le besoin ? *

OUI

NON

Si non : coût total estimé *

* Les informations suivantes seront présentées publiquement telles quelles.

Modalités de dépôt

La candidature est à envoyer avant le 29 mai 2026 à contact@leuroparmoi.com au format PDF.

Modalités de versement

Le montant demandé sera versé en une seule fois (100 %), dans un délai de deux semaines après réception de la convention signée par la structure.

Dans le cas où l'objet du financement n'est pas réalisé dans les délais impartis, 1 euro par Moi demandera le remboursement intégral de la somme accordée.